



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Ordre du merite combattant

Question écrite n° 64821

### Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre de la defense sur les propositions de l'Union nationale des combattants. Depuis plusieurs annees, l'Union nationale des combattants demande le retablissement de l'Ordre du merite combattant (institue par un decret du 14 decembre 1953 supprime en 1963) dans la mesure ou les contingents de l'Ordre national du merite mis a la disposition du secretariat d'Etat aux anciens combattants sont insuffisants pour recompenser le devouement des responsables nationaux, departementaux ou locaux des associations. En 1985, le Gouvernement avait decide qu'il convenait de retablir une possibilite de recompenser les merites precites par la creation d'une medaille d'honneur, que les textes necessaires etaient en cours d'elaboration. Aussi, il lui demande s'il entend prendre des mesures afin que les dirigeants et responsables anciens combattants obtiennent un titre de reconnaissance particulier tel que cette medaille d'honneur a defaut de retablir l'ancien ordre du merite combattant.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'ordre du merite combattant, institue par un decret du 14 decembre 1953, etait destine a recompenser les personnes qui se sont distinguees par leur competence, leur activite et leur devouement dans le soutien, la defense et la gestion des interets moraux et materiels des anciens combattants et victimes de guerre, notamment comme dirigeants nationaux, departementaux et locaux des associations et oeuvre ayant cet objet. Il a ete supprime en 1963 a la suite de la creation de l'ordre national du merite, qui peut etre attribue au titre de ces memes activites. Toutefois, dans le but d'honorer les dirigeants d'association et de souligner leurs merites, une etude, actuellement en cours, a ete entreprise afin de trouver diverses possibilites permettant de leur decerner un temoignage de gratitude. Le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre ne peut prejurer les resultats de cette etude, mais il convient de souligner que le retablissement eventuel de l'ordre du merite combattant, qui pose d'importants problemes, n'est qu'une solution parmi d'autres.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thieme Fabien](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64821

**Rubrique :** Decorations

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 1992, page 5366